

## BRACELET ET PENDENTIF D'IDENTIFICATION POUR LES SPORTIFS

Vous pouvez lire sur le lien :

<https://cyclotourisme-mag.com/2017/10/25/vital-ecode-toujours-sur-soi/>

Publié le 25/10/2017 à 16h00

Vital eCode, toujours sur soi

Qu'il soit en bracelet ou en pendentif, le Vital eCode est une solution pour centraliser toutes vos données de santé et être facilement accessible par des secouristes.

En cas d'urgence, cet accessoire muni d'un QR code lisible avec smartphone, d'un numéro d'identification (eCode) ainsi que d'un numéro d'appel d'urgence accessible 24/24h et 7/7j, permettra aux secouristes d'avoir très rapidement accès à vos informations vitales telles que votre identité, votre groupe sanguin, vos traitements médicamenteux, vos allergies...

En parallèle, le Vital eCode offre la possibilité de stocker des données de prévention, d'état de santé, de suivi des vaccinations, comptes rendus médicaux.... Ce eCarnet ne sera pas accessible par les secouristes mais vous permettra de consigner et d'accéder à vos données personnelles où que vous soyez.

Son prix est de 19,90 euros.

Disponible sur [www.vitalecode.com](http://www.vitalecode.com)



([redaction@ffvelo.fr](mailto:redaction@ffvelo.fr))

Le concept

Le concept lancé par Riyad Bouak, un ancien cycliste de haut niveau, est simple : il s'agit de rendre facilement accessibles les données médicales, contacts et autres informations pouvant intéresser les secours au cas où il vous arriverait quelque pépin.

Fiche technique

Bracelet en silicone (blanc-gris, noir-gris, rose-noir, bleu-noir) ou pendentif en silicone-alu (rouge, noir ou bleu) au bout d'une chaîne en fer (noire), sur lesquels figurent un QR code, un numéro de téléphone, une adresse internet et un eCode grâce auxquels les secours pourront tout savoir sur vous ! 19,90 €, sans abonnement ni renouvellement.

Après avoir acquis le pendentif ou le bracelet (au même prix de 19,90 €, sur la boutique du site [www.vitalecode.com](http://www.vitalecode.com)), il suffit de cliquer sur *Mon profil* en haut à droite de la page d'accueil et de renseigner un à un les différents domaines : profil, directives anticipées (dernières volontés...), infos vitales, maladies, allergies, traitement, vaccins, contacts...

Ce processus ne pose pas de difficulté majeure. En cas d'urgence, les secours, dont l'attention sera attirée par l'étoile de vie (symbole de l'urgence) qui figure sur ces "bijoux", ont deux possibilités pour accéder à ce data précieux : se connecter sur le site et y entrer votre code à dix lettres ou appeler un numéro gratuit.

---

Pour avoir accès aux informations, il suffit d'avoir un lecteur de QR Code sur smartphones pour accéder aux données que vous avez stockées (sinon passer par le central d'appel dont le numéro vert est noté sur le bracelet en communiquant le ecode personnel à l'opératrice)

**Commentaires :**

Ce qui signifie que n'importe qui peut scanner votre QR Code et avoir des informations médicales confidentielles ou se faire passer pour un aidant et les obtenir par téléphone.

Sans tomber dans le « complotisme » : votre employeur, votre ex, votre voisin, un membre non autorisé de votre famille...

Et encore faudra-t-il que vous mettiez ces données à jour régulièrement pour qu'elles soient fiables. Sachez que, comme on vous le propose, noter un groupe sanguin est inutile, car en cas de besoin transfusionnel, le médecin devra légalement contrôler préalablement le groupe sanguin de toute façon.

Aucun service médical sérieux ne prendrait le risque d'utiliser des informations déclaratives potentiellement fausses car non médicalement validées (et donc éventuellement préjudiciables voire dangereuses), sans faire sa propre vérification...

Il en est de même pour le bracelet Data Vitae qui est gravé comme une plaque militaire, encore moins confidentiel...

J'ai donc posé la question au Conseil de l'Ordre des Médecins.

Voici la réponse :

**Mon Cher Confrère**

Suite à votre courriel nous interrogeant pour l'utilisation du bracelet VITAL eCode, nous pouvons vous indiquer que le bracelet ou le pendentif VITAL eCode est renseigné par la personne concernée et sous sa propre responsabilité, ceci sans validation par un médecin de l'exhaustivité, de la pertinence et de la cohérence des informations.

Le médecin ou la personne arrivée sur les lieux de l'accident et qui serait amenée à consulter les informations devra donc nécessairement les vérifier ce qui limite considérablement l'intérêt du service.

Nous vous rappelons également que les bénéficiaires de l'Assurance Maladie ont la possibilité aujourd'hui de consentir à la création d'un dossier médical partagé prévu par les articles L 1111-14 à L 1111-24 ainsi que les articles R 1111-26 à R 1111-43 du Code de la Santé Publique. Ce dossier informatisé permet aux professionnels de santé autorisés d'accéder aux informations utiles à la prise en charge d'un patient. Ceci permet aux professionnels de santé d'accéder au dossier médical partagé d'une personne hors d'état d'exprimer sa volonté.

Espérant avoir répondu à votre interrogation et restant à votre disposition.

Je vous prie de croire, Mon Cher Confrère, en mes sentiments confraternels les meilleurs.

---

**En conclusion :**

- 1 \_ Si vous voulez utiliser un moyen validé, allez sur le site d'information institutionnel : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10872>

Vous pourrez ensuite créer votre **dossier médical partagé**. (DMP)

C'est ce dossier informatisé que pourra consulter le médecin avec sa carte de professionnel de santé. (CPS)

2\_ Lorsque vous partirez en balade et pas seulement en vélo, vous emporterez :

- un **papier d'identité**, (et pas seulement une photocopie)
- une carte où vous aurez soigneusement noté les numéros de téléphone des personnes à prévenir en cas d'urgence,
- **un document médical exhaustif, pertinent et cohérent**, c'est à dire portant le tampon de votre médecin qui l'aura validé, daté et signé. Ce peut être un certificat médical (antécédents remarquables, allergies et conduite à tenir en cas de réaction, pathologies traitées en cours, traitements (anticoagulant, insuline en particulier...) etc. et copie de votre ordonnance actuelle.

En cas d'hospitalisation, mieux vaut avoir sur soi sa **Carte Vitale** (ou Européenne dans les pays de l'UE) et sa carte de mutuelle.

Le tout enveloppé dans un étui étanche bien visible et le tour est joué...

Inutile d'aller faire tourner des serveurs informatiques qui polluent notre planète...pour de fausses bonnes idées.

Ecoutez les vrais conseils validés.

A bon entendeur, salut !